

POKER

Le Grand Chalonnais poker prend la tête



À domicile, les Chalonnais ne se sont cette fois pas laissés surprendre, contrairement à la première épreuve de la première phase. Photo DR

Deuxième de la première phase du championnat national des clubs, le Grand Chalonnais poker a réussi son entrée dans la seconde phase, il y a quelques jours. À domicile, en remplacement de Besançon, qui devait organiser l'épreuve mais qui n'a finalement pas pu le faire, les Chalonnais ont tenu leur rang face aux sept autres équipes bourguignonnes et franc-comtoises.

Malgré la contre performance d'un des membres de l'équipe, deux fois dernier, les Chalonnais terminent

cette manche à la seconde place, juste derrière le jeune club de Saint-Usuge. Mais à la faveur d'un bonus acquis grâce à leurs performances lors de la première phase, les Chalonnais prennent la tête du classement général, avec deux points d'avance sur Saint-Usuge et Dijon, et quatre sur le Jur'As poker club.

Le Grand Chalonnais tentera de confirmer le 16 octobre à Dijon, lors du second des cinq rounds de cette nouvelle phase.

CH.R.

RETRAITÉS MGEN



Séjour en Italie. Après la Cappadoce, la Toscane et la Catalogne, une quarantaine de randonneurs retraités MGEN ont arpenté un magnifique petit territoire italien, au sud de Gênes, appelé Cinque Terre. Le voyage s'est fait en car, de Lux à La Spezia, organisé par l'association voyageuse Arts et vie de Lyon, avec hébergement dans un petit hôtel à 3 km de La Spezia. Pour se rendre sur les lieux de balade, dans les cinq villages voisins en bordure de Méditerranée, nos randonneurs ont pris un train de desserte locale. À la fin de la semaine de séjour, ils ont visité les carrières de Carrare, Luques et Pise. Photo Roger Giroudon (CLP)

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Tour d'horizon des travaux en cours et à venir

Récapitulatif des travaux sur les voiries de Chalonnais qui vont nécessiter des aménagements de stationnement ou de circulation, entre le 27 septembre et le 4 octobre.

Du 27 septembre au 1^{er} octobre : la société Lyonnaise des Eaux effectuera des travaux de terrassement pour une suppression d'un branchement **rue des Lieutenants-Chaveau**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit. Un alternat manuel ou par feux tricolores sera mis en place et la vitesse sera limitée à 30 km/h dans la zone des travaux.

➔ Du 27 septembre au 1^{er} octobre, la Lyonnaise des Eaux effectuera des travaux de terrassement à l'angle de la **rue des Champs-Roussots/rue du Bois-de-Menuse**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit. Un alternat manuel ou par feux tricolores sera mis en place et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

- Du 27 septembre au 1^{er} octobre, la Lyonnaise des Eaux effectuera des travaux de réalisation d'un branchement d'assainissement à l'angle de la **rue Fructidor et du boulevard de la République**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la piste cyclable sera rétrécie.

➔ Du 27 septembre au 1^{er} octobre, la société EHF interviendra pour réaliser des travaux de démolition de l'ancienne prison.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation et le stationnement seront interdits **rue d'Autun**, entre la **rue de la Citadelle** et la **rue Mauchamp**.

➔ Du 27 septembre au 8 octobre, l'entreprise Eiffage effectuera des travaux de réfection de piste cyclable sur trottoir, **avenue des**



Attention aux panneaux annonçant une interdiction de stationner. Photo DR

Charreaux.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la voie de gauche sera neutralisée dans le sens Ledru Rollin /rue Fournier, un alternat par feux tricolores sera mis en place en fonction de l'avancement du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

➔ Lundi 27 septembre, la SARL Gelin effectuera des travaux de grutage **avenue Georges-Pompidou**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, l'avenue Georges-Pompidou sera fermée à la circulation entre la rue Pretet et la rue Charles-Baudelaire. En cas de contraintes climatiques ou techniques, ces mesures seront reconduites de jour en jour jusqu'à la réalisation des travaux.

➔ Les mardi 28 et mercredi 29 septembre, le service espaces verts effectuera la dépose des suspensions florales dans les rues ci-après (**avenue N.-Niepce, carrefour de Saint Cosme, carrefour du quai Gambetta, place du Port-Villers, rues piétonnes et rue Pasteur**).

Pour permettre le bon déroulement des travaux, des mesures restrictives de circulation et de stationnement seront prises.

➔ À partir du mercredi 29 septembre, l'entreprise

Forclum Sud Bourgogne effectuera des travaux de vérification d'ancrage, de montage et de démontage des guirlandes, de motifs, de décoration d'arbres pour les illuminations de Noël dans toute la ville.

Pour permettre le bon déroulement des travaux et pour assurer la sécurité des employés, des voies de circulation pourront être réduites ou fermées à la circulation.

➔ Le 4 octobre, la SNCF effectuera une inspection de l'ouvrage d'art surplombant le **quai Saint-Cosme** (pont des Dombes).

Pour permettre le bon déroulement des travaux, un basculement de circulation sera réalisé.

➔ Du 4 au 22 octobre, l'entreprise Eiffage effectuera des travaux de terrassement liés à la réfection de l'éclairage public **place Saint-Jean-de-Maizel et quai Gambetta**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, le stationnement et la circulation seront modifiés.

➔ Du 4 au 8 octobre, la Lyonnaise des Eaux effectuera des travaux de terrassement **rue Albert-Camus**.

Pour permettre le bon déroulement des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit.